

ECOEN, le 9 juillet 2026

✉ secretariat@saintetherese-ecouen.com

Objet : Rentrée 2026/2027

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-après, l'organisation de la rentrée prochaine.

DATES ET HEURES DE RENTREE

Mardi 1er septembre 2026 :

- Rentrée des 6^{èmes} : de 8h45 (accueil) et 9h (appel) à 16h30 **Journée d'intégration au collège.**
- Rentrée des nouveaux élèves de 5^{ème} – 4^{ème} et 3^{ème} de 10h30 à 16h30

Les élèves de 6^{ème} seront pris en charge par leur Professeur Principal, les élèves des autres niveaux par les coordinateurs et la CPE. Tous seront invités à déjeuner au restaurant scolaire ce lundi à 12h00, ce qui nous semble important pour tisser des liens avec les nouveaux camarades de classe et l'équipe éducative. L'après-midi, des activités de découverte seront proposées aux élèves de 13h30 à 16h30. Elles permettront d'aller plus loin dans la connaissance mutuelle et de mieux se repérer dans les locaux.

Merci d'apporter ce jour : une trousse avec stylos, un agenda.

Mercredi 2 septembre 2026 :

Rentrée pour les élèves de 5^{ème}/4^{ème} et 3^{ème} :

- 5^{ème} : de 08h45 à 12h10.
- 4^{ème} : de 09h15 à 12h10.
- 3^{ème} : de 09h45 à 12h10.

Après l'appel, les élèves seront accueillis par leur Professeur Principal pour la matinée.

Les élèves sont libérés à 12h10. La restauration ne sera pas assurée ce jour

La matinée du mercredi 2 septembre 2026 étant consacrée à l'accueil des autres niveaux, les élèves de 6^{ème} seront libérés ce mercredi.

Les photos individuelles et de classe auront lieu le Mardi 8 septembre pour toutes les classes du collège.

Les photos en fratrie auront lieu le Vendredi 11 septembre.

Les jours de rentrée, les livres scolaires seront prêtés aux élèves en échange d'un chèque de caution de 100 € que les parents voudront bien établir à l'ordre de l'OGE C Sainte Thérèse.

LES REUNIONS PARENTS/PROFESSEURS de début d'année auront lieu à 18h00 aux dates suivantes :

RPP 6EME : Jeudi 10 septembre
RPP 5EME : Vendredi 11 septembre
RPP 4EME : Lundi 14 septembre
RPP 3EME : Mardi 15 septembre

RAPPEL DES HORAIRES :

Le portail ouvre à 07h45.

Début des cours à 8h10 précises.

Fin des cours le matin à 12h10 reprise à 13h30.

Fin des cours l'après-midi : 16h30 ou 17h25.

Les collégiens entrent et sortent uniquement par le portail situé rue de Paris.

DEMI-PENSION

L'inscription en demi-pension est valable pour toute l'année, un changement de régime est possible à chaque trimestre.

Seules les absences supérieures à 15 jours, justifiées par un certificat médical, donneront droit à une réduction du prix de la demi-pension. « Aucune réduction ne peut être accordée sur les frais de scolarité en cas d'absence, même prolongée ».

Les élèves peuvent déjeuner exceptionnellement à la cantine. Pour cela, il sera possible d'acheter un repas sur le **porte-monnaie électronique via Ecole Directe** (Tuto : Ecoledirecte / paiement en ligne) ou en espèce auprès de l'accueil.

ETUDES DU SOIR 16h30 – 17h25

Deux possibilités seront offertes aux élèves :

- Soit une **étude surveillée**.
- Soit une **étude dirigée** qui pourra accueillir une vingtaine d'élèves. Le nombre d'élèves bénéficiant de cette étude sera nécessairement limité. Les familles feront la demande de ce service sur la fiche de renseignements remise aux enfants le jour de la rentrée. Priorité sera donnée aux élèves entrant en 6^{ème}, puis en 5^{ème}.

L'étude du soir débutera dès le **Jeudi 3 septembre 2026**.

ASSURANCE SCOLAIRE

Les enfants seront automatiquement affiliés à la Mutuelle Saint Christophe de l'Établissement.

LIVRES SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont distribués par l'établissement. Le jour de la rentrée, un chèque de caution de 100 € sera demandé en échange des livres prêtés. Merci de bien vouloir le confier à votre enfant qui le remettra au professeur documentaliste de l'établissement. En fin d'année scolaire, au moment de la restitution des livres, il sera demandé à chaque élève de se présenter muni d'une somme de 20 € qui servira éventuellement à compenser les dégradations occasionnées aux livres (le chèque de caution pourra ainsi être restitué immédiatement dans la majorité des cas).

RÈGLEMENT INTERIEUR

Les familles le trouveront en format numérique. **Les parents et les élèves voudront bien en prendre connaissance et le signer le soir même de la rentrée.** Nous vous rappelons que l'usage du téléphone portable est interdit au sein de l'établissement.

Chaque matin, les élèves doivent présenter leur carte scolaire à l'éducateur qui les accueille au portail de l'établissement, rue de Paris.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire.

Mme Sandrine LEGRAND
Cheffe d'établissement du 2nd degré